



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 2 décembre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 26.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-six novembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD  
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI  
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE  
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER  
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER  
Monsieur Philippe ROSER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 6 décembre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 6 décembre 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



#### **4. Finances : créances éteintes**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 21

Conseillers  
absents : 6  
dont 6 avec procuration

Vu l'instruction codificatrice numéro 11-022 du MO du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le certificat d'irrecouvrabilité délivré par la SELARL MJAIR mandataires judiciaires le 4 mars 2024,

Vu le certificat d'irrecouvrabilité délivré par SCP CROZAT mandataires judiciaires le 12 mars 2024,

Vu le jugement de clôture pour insuffisance d'actif du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 20 mars 2023,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- DECIDE de constater l'effacement de dettes (3 débiteurs) pour un montant total de 742,56 € ;
- DIT que cette dépense sera imputée, après décision modificative n°5 à l'article 6542, du budget 2024 de la commune.

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Par 27 Voix pour**

Mundolsheim, le 6 décembre 2024

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI